

du reste du pays profiteront de ce programme lorsqu'ils achèteront ces produits?

M. Orlikow: Je réfléchirais bien davantage à la question du député s'il avait exprimé la même préoccupation entre 1972 et 1974, alors que les sociétés ont doublé leurs bénéfices et que lui et son gouvernement s'en sont réjouis. Ils ne devraient pas maintenant prôner le contrôle des salaires.

Des voix: Bravo!

[Français]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 5 heures de l'après-midi, il est de mon devoir, en conformité de l'ordre adopté le jeudi 13 novembre 1975, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur le champ toute question nécessaire pour disposer de la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A mon avis, les non l'emportent.

Travaux de la Chambre

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Conformément à l'ordre spécial adopté par la Chambre hier, le vote nominal sur la motion dont la Chambre est saisie est différé à 9 h 45 du soir, le lundi 17 novembre 1975.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: J'aimerais demander à quelqu'un du côté du gouvernement ce que nous ferons lundi. Sauf erreur, nous devons terminer le bill C-58, conformément à l'ordre de clôture qui a été adopté, mais passerons-nous ensuite au bill concernant les rentes sur l'État ou au bill C-20? Quelqu'un le sait-il?

● (1700)

M. Drury: Madame l'Orateur, lundi, il y aura d'abord le bill C-58, dont nous espérons terminer l'étude. Je ne suis pas certain si c'est le bill concernant les rentes sur l'État qui vient en premier ou le bill sur l'assurance-chômage.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): De toute évidence, ce ne sera pas celui sur l'assurance-chômage, il est au comité. On m'a dit que ce serait le bill sur les rentes, le bill C-75.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 h 2, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)